

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 27 Mars 2023

Délibération n° 2023.03.15

#### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 21 Mars 2023

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Guillaume COMBIER, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Annick MONLON, Christiane PESCE, Mathieu POTHERAT et Christophe WAÏT.

**Excusés** : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE et Carole SOULIER.

**Madame Christiane PESCE est élue secrétaire de séance.**

**Objet de la délibération** : Vote du compte administratif de l'exercice 2022 et affectation du résultat - comptabilité de la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif pour l'exercice 2022 qui s'élève à :

- Dépenses de fonctionnement : 815 107.43 €
- Recettes de fonctionnement : 1 010 800.12 €
- Soit un excédent de fonctionnement de 195 692.69 €**
- **Excédent de fonctionnement de clôture : 195 692.69 €**
  
- Dépenses d'investissement : 139 507.76 €
- Recettes d'investissement : 630 988.26 €
- Soit un excédent d'investissement de 491 480.50 €**
- **Excédent d'investissement de clôture de 805 058.14 €**

Les restes à réaliser s'élèvent à 238 786.26 € en dépenses et à 764 044.24 € en recettes

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de  
clôture de 195 692.69 €

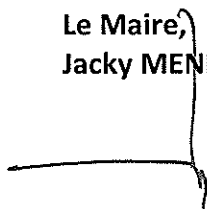
**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

**Affectation en réserves (compte 1068) : 195 692.69 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, celui-ci quitte la séance et le conseil municipal, à la majorité des membres présents, adopte le compte administratif 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jacky MENICHON



La secrétaire,  
Christiane PESCE

